

<https://saint-andre.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article450>



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Eure  
Circonscription Saint-André-de-l'Eure

# Sortie scolaire sans nuitées

- DIRECTION ET ENSEIGNANTS - FORMULAIRES ENSEIGNANTS - Sorties Scolaires - Sortie scolaire sans nuitées -

Date de mise en ligne : samedi 24 juillet 2021

---

Copyright © Circonscription de Saint André de l'Eure - Tous droits réservés

---

### AUTORISATION DE SORTIE SCOLAIRE SANS NUITÉE - 1er DEGRÉ

- Toute demande est à transmettre obligatoirement dans un délai de 15 jours avant l'évènement -

Toutes les informations sont disponibles sur le [portail métier](#).

Vous retrouverez :

- formulaire 3 : demande d'autorisation de sortie occasionnelle sans nuitée  
à adresser à votre I.E.N. de circonscription et à la conseillère départementale prévention et sécurité  
(acmoia27@ac-rouen.fr) pour information.

- formulaire 4 : demande d'autorisation de sortie régulière ou occasionnelle sur un lieu à proximité de l'école ne dépassant pas la demi-journée de classe  
à adresser à votre I.E.N. de circonscription